

Compte rendu

Conseil communautaire du 14/11/2019



PRESENTS :

Délégués titulaires: VILLAIN Jean-Luc, PAGNON Jean-François, DIDIER Alain, CHARPENTIER Michel, DELBAERE François, LUCE Fabrice, APPERT Martin, QUEILLE Gilles, GERLOT Mickaël, VAN DEN HENDE David, HALLE Eric, LECUYER Jean, LE PROVOST Guy, TELLIER Michel, DEBRUMETZ Pascale, TRAMUT Véronique, LECLERCQ Hervé, LE ROUX Patrice, VITAUX Luc, LORIETTE Monique, LEMAIRE Michel, FRICOTEAUX Nicolas, BOULANDE Xavier, LABROCHE Guy

Délégués suppléants :

ABSENTS EXCUSÉS: JACQUES Mickaël, COULBEAUT Etienne, CARLIER Jean-François, DIDIER Pierre, BOUCHE Jean-Marie, LATOUR Alain, LECLERCQ Arnaud, BART Nicole, LABROCHE Serge, MUZY Béatrice, MICHEL Danièle, BRAEM Pierre, BERTRAND Thérèse, BERNAILLE Christelle, MAINGAINT Martine, PAPIN Philippe, LEFEVRE Claude, VAN RUYMBEKE Edmond

Rappel de l'ordre du jour :

- Contrat territorial pour le mobilier usagé (2019-2023)
- Validation du plan d'action du programme Citergie
- Modification statutaire du syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion « Règles de représentation des EPCI dans le syndicat »
- Versement des indemnités du nouveau trésorier de Vervins
- Signature de la Convention Territoriale Globale entre la CCPT et la CAF
- Signature de la convention Label Point Numérique entre la CCPT et la CAF
- Contrat de location gérance pour le Relais de la Chouette entre la CCPT et M. Collard (annulé)
- Achat d'un immeuble à Rozoy sur Serre dans le cadre du SPI (ajouté)
- Réservation de crédits PIG 2020-2022 (ajouté)
- Groupement de commande pour études patrimoniales des églises de Thiérache
- Adhésion au réseau Investir en Hauts de France
- Renouvellement contrat d'assistante urbaniste
- Création d'un emploi occasionnel (secrétariat) (supprimé)
- Signature de la convention entre la CCPT et le conseil départemental pour le poste de chargé de mission PACTE (ajouté)
- Signature du contrat enfance jeunesse - annule et remplace la délibération du 26/09/2019
- Questions diverses et Intervention de Monsieur Lecuyer, maire de Lislet (annulé à la demande de M. Lecuyer car le président est absent)

.....

Le président ne pouvant assister à la séance (imprévu personnel), M. Le Roux ouvre et préside celle-ci.

Estelle Callay présente l'ordre du jour, et demande aux délégués de valider l'ajout de quelques délibérations.

Informations préalables :

Point sur les recrutements :

Estelle Callay fait un point sur le recrutement du secrétariat : une centaine de candidatures a été reçue et étudiée. Sur demande de Mme Lorette, Estelle précise que tous les profils sont étudiés. Estelle indique que la délibération de septembre permet l'embauche en qualité de contractuel si aucun titulaire ne correspond au poste proposé, la dernière délibération à l'ordre du jour n'est donc pas utile. Les entretiens auront lieu en principe fin novembre, après quelques tests collectifs (type orthographe, connaissance des collectivités).

Estelle Callay présente Pauline Liebens, chargée de mission pour le Service Public Itinérant, qui a débuté le 12/11. Estelle présente les missions et les démarches à effectuer dans les semaines à venir. Pauline contactera les mairies au fur et à mesure pour le planning. Le camping car sera livré mi décembre. L'achat du garage est en cours. Estelle précise que les candidatures sont toujours possibles pour des services civiques. M. Pagnon précise qu'à cette date, les contrats PEC ne sont plus possibles car les quotas ont été atteints. Jusqu'en janvier, pôle emploi ne signera plus aucun PEC, ni renouvellement.

Point sur la garantie jeune :

Comme convenu avec la MEF de Laon, une session de garantie jeune a été délocalisée sur Rozoy sur Serre, elle a débuté le 12 novembre, pour 8 jeunes pour 20/25 prévus. Il est dommage que peu de jeunes ait pu être sensibilisés et participent à cette action. Les élus et techniciens ont fait remonter les besoins du territoire et cette faible participation ne reflète guère le besoin local. Estelle précise que cette action dure un an pour les jeunes, et commence par 3 semaines en présentiel, s'en suivent des stages en entreprises, des entretiens individuels...

Point sur l'école de la 2^{ème} chance (E2C) :

Dans le cadre du PACTE, l'école de la 2^{ème} chance de Maubeuge ouvrira une antenne en Thiérache. Estelle explique qu'un appel à projet a été lancé en août pour l'extension / création d'une E2C. L'école de Maubeuge a été retenue pour ouvrir une antenne en Thiérache, le lieu pressenti est Vervins au tribunal. Actuellement en très mauvais état, le tribunal sera réhabilité par le conseil départemental (via un chantier d'insertion) ; en attendant, l'E2C accueillera les jeunes au Créapôle. Estelle explique qu'il est demandé par la sous-préfecture de financer une partie des coûts de fonctionnement, à hauteur de 5000 à 10 000€ par an. M. Le Provost estime que cette charge devrait être financée par l'État.

Il est précisé qu'au prochain conseil communautaire, la sous-préfète sera présente pour parler du PACTE et répondre aux questions des élus.

M. Le Roux indique qu'il sera rediscuté des financements de l'école de la 2^{ème} chance. Estelle Callay précise toutefois qu'il faut se positionner rapidement car l'école ouvrira ses portes dès janvier 2020.

La MEF de Laon avait répondu à l'appel à projet mais n'ont pas été retenue. Il faut savoir que cette option n'aurait rien coûté à la CCPT, puisque les locaux utilisés appartenaient à la MEF, et les transports étaient facilités sur Laon, davantage que sur Vervins. M. Boulande indique que la Poste se veut partenaire de ces écoles. Il indique les similarités avec le chantier d'insertion mais pas tout à fait le même public, il explique l'expérience d'une E2C qu'il a visitée. M. Boulande continue en indiquant que cela peut permettre de dynamiser également d'autres secteurs car les personnes y travaillant résideront sur le territoire. Mme Lorette précise que pour les transports, pourquoi ne pas voir avec le bus qui relie Rozoy au lycée St Joseph à Vervins. M. Queille intervient pour dire qu'avant il y avait peut-être plus d'actions grâce aux CFA, il regrette que cette filière ne soit pas davantage exploitée et valorisée.

Estelle Callay indique qu'il faut se positionner rapidement sur le financement et qu'il convient de présenter des jeunes pour une ouverture en décembre. M. Appert estime que ce peut être une chance pour les jeunes de

retrouver une place dans la société. Globalement, les élus sont favorables à la démarche mais frileux sur la participation au financement. Estelle précise que M. Didier est intervenu à plusieurs reprises auprès de Mme la sous préfète, lors des réunions du PACTE pour alerter sur le coût élevé pour les CC, et leur caractère incertain. Les autres communautés de communes sont favorables au financement. Il est précisé que le montant demandé à la CCPT correspond à une quote part d'environ 9%, même proportion que dans le cadre du PETR.

Territoire d'industrie :

Estelle Callay informe qu'il est envisagé de recruter un chargé de mission Territoire d'industrie, à l'échelle du PETR et de la CC Pays de la Serre. Une participation financière sera demandée à la CCPT (entre 5 et 8000 € par an). Il est proposé que cette embauche soit réalisée au niveau de la METS, structure dont le périmètre et le champ d'action correspondent au territoire d'industrie.

Délibération 1 : Contrat territorial pour le mobilier usagé (2019-2023)

M. Le Provost rappelle qu'Eco-mobilier est l'éco-organisme en charge de la collecte des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) sur le territoire national. Suite à un premier agrément pour la période 2013-2017, Eco-mobilier a été ré-agréé pour la période 2018-2023. Afin d'assurer la transition entre les 2 agréments, la continuité du service et le versement des soutiens financiers, un contrat a été signé pour l'année 2018 (délibération du 23 juillet 2018). Le contrat pour la période 2019-2023 est rétroactif au 1^{er} janvier 2019 et sera effectif jusqu'à la fin de l'agrément d'Eco-mobilier, soit le 31 décembre 2023.

Ce contrat prévoit la collecte séparée des DEA et le versement de soutiens financiers aux DEA collectés non séparément et traités par l'EPCI.

Suite à une question de plusieurs élus sur le financement de cette collecte, il est précisé que le service est possible grâce à l'éco taxe payée sur chaque mobilier acheté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2 : Plan d'actions Cit'ergie 2019-2022

M. Le Roux rappelle que la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache s'est engagée, par délibération du 6 avril 2017, dans un processus de labellisation Cit'ergie, labellisation soutenue par l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME).

Dans le cadre de cette démarche, il est demandé aux établissements publics de réaliser un état des lieux détaillé. La CCPT a finalisé son état des lieux initial, dont la présentation aux élus s'est tenue le 6 novembre 2018. Cet état des lieux a mis en évidence un potentiel de points à 364 points sur 500 et un taux de réalisation s'élevant à 22,03%. Afin d'être labellisé CAP Cit'ergie, la communauté de communes doit atteindre le taux de 35% du potentiel réalisé.

Afin d'atteindre cet objectif, une feuille route a été élaborée visant à faire apparaître les objectifs et orientations de la Communauté de Communes et devant servir de guide dans l'élaboration du plan d'actions. Cette feuille de route présente les engagements de la communauté de communes sur les thématiques énergie/climat en déterminant sa vision à l'horizon 2050 et en déterminant une stratégie à l'horizon 2030 ainsi que les objectifs concrets qu'elle se fixe dans ce domaine pour les 6 années à venir.

Cette feuille de route est complétée par un plan d'actions chargé de mettre en œuvre cette feuille de route pour les 4 prochaines années. Le plan d'actions a été présenté et validé par le comité de pilotage Cit'ergie le 12 novembre 2019, ces mêmes éléments sont présentés aux membres du conseil ce jour.

Estelle Callay précise les enjeux du label, à savoir une reconnaissance des bonnes pratiques de la CCPT, et une priorité sur les financements ADEME sur tous les dossiers liés au développement durable. Cette priorité des financements s'applique aussi aux communes du territoire, qui bénéficient de la notoriété de ce label.

M. Pagnon ajoute l'exemple des chaudières biomasse. Ils indiquent les financements possibles par l'ADEME.

Estelle Callay et Liliana Musiedlak rappellent le dispositif et présentent les grandes actions par domaine. Voir Diaporama annexé au présent compte rendu.

Estelle Callay indique que le comité de pilotage peut s'enrichir par d'autres élus et d'autres idées, en sachant que le plan d'actions peut être amendé chaque année.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 3 : Modification statutaire du syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion « Règles de représentation des EPCI dans le syndicat »

M. Le Roux rappelle que par délibération 2019-N°13 du 23 septembre 2019, le syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion a décidé de modifier ses statuts, et plus précisément l'article 5 traitant de la représentativité des EPCI membres au sein du syndicat.

Les statuts initiaux du syndicat prévoient que : « (...) chaque EPCI à fiscalité propre est représenté par 1 délégué titulaire et 2 suppléants par commune représentée dans le périmètre syndical (...) », soit pour les 70 communes du syndicat :

- 33 titulaires et 66 suppléants pour la CC de la Thiérache du Centre
- 23 titulaires et 46 suppléants pour la CC des Portes de la Thiérache
- 9 titulaires et 18 suppléants pour la CC du Pays de la Serre
- 5 titulaires et 10 suppléants pour la CC des Trois-Rivières.

Les nouveaux statuts approuvés par délibération du comité syndical du 23 septembre 2019, prévoient désormais que chaque EPCI sera représenté de la manière suivante :

- 16 titulaires et 8 suppléants pour la CC de la Thiérache du Centre
- 12 titulaires et 6 suppléants pour la CC des Portes de la Thiérache
- 4 titulaires et 2 suppléants pour la CC du Pays de la Serre
- 3 titulaires et 1 suppléant pour la CC des Trois-Rivières

Ces modifications seront applicables pour le prochain renouvellement de mandat en 2020. Il convient cependant, de délibérer pour acter cette modification statutaire.

M. Le Roux précise que cette modification sous entend que seuls les conseillers communautaires pourront siéger au syndicat de rivière, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici. Changements de la représentation des délégués par rapport aux élections municipales.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 4 : Indemnité au receveur

M. Pagnon informe que le trésorier Charles Martin a quitté ses fonctions au 31 août 2019. Serge OLIVON lui succède au sein de la trésorerie de Vervins. Il devient notre interlocuteur privilégié, et peut nous accompagner en termes de conseils et d'élaboration des budgets.

Plusieurs élus indiquent qu'ils ont refusé cette indemnité au sein de leur instance délibérante, et ne souhaitent donc pas l'attribuer au sein de la CCPT. M. Fricoteaux explique rapidement la réforme en cours de la DDFIP, qui se concrétisera pour la CCPT d'ici à 2022 (fermeture de la trésorerie de Vervins ; rattachement au SIP de Laon pour les services aux particuliers, et rattachement à Laon pour les collectivités de notre territoire. Il précise que des permanences seront organisées à la trésorerie de Vervins, pendant quelques semaines avant la déclaration de revenus à faire. En fonction du nombre de personnes rencontrées à cette occasion, les permanences seront maintenues pour 2021.

La délibération est rejetée (pour : 1 ; contre : 4 ; Abstentions : 19)

Délibération 5 : validation de la démarche de la Convention Territoriale Globale avec la CAF

M. Tellier rappelle que la Communauté de Communes a renouvelé son Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) en partenariat avec la CAF sur la période 2019 à 2022. Les actions entreprises au sein de ce CEJ comprennent le soutien aux formations BAFA et BAFD, le soutien au RAM, l'accompagnement de l'ALSH de Chaourse et la prise en charge d'une partie de la rémunération de la coordinatrice à hauteur de 0.2 ETP. Les actions retenues sont les mêmes que sur l'ancien CEJ 2015-2018.

Afin d'élargir la démarche à l'ensemble des champs d'intervention de la CAF, de mieux coordonner l'action des acteurs sociaux et d'impulser une politique sociale de proximité, la CAF a proposé à la communauté de communes de mettre en œuvre une Convention Territoriale Globale (CTG), pour une durée de 4 ans.

Cette convention n'est pas un dispositif financier ni un cadre partenarial supplémentaire, mais a pour objectif la définition et la formalisation d'un projet territorial global, piloté par la CAF et la communauté de communes.

Les objectifs sont multiples :

- Clarifier et coordonner l'action des acteurs sociaux : recenser les interventions, faire émerger leur articulation
- Gagner en efficience : déterminer les axes d'intervention prioritaires à partir d'une vision globale des problématiques du territoire
- Rationaliser les engagements contractuels : faciliter les échanges entre partenaires au bénéfice des allocataires par une offre de services adaptée

Les étapes de mises en œuvre de cette convention sont le diagnostic partagé, la définition du plan d'actions sur 4 ans et le pilotage et l'évaluation.

Lors du comité de pilotage Enfance Jeunesse du 8 octobre 2019, le diagnostic du territoire et les enjeux ont été présentés aux élus, acteurs et partenaires.

Les enjeux validés sont la création de services pour rendre attractif le territoire et la valorisation de la qualité de vie. Des ateliers thématiques auront lieu en novembre et décembre 2019 afin de construire les fiches actions tirées des enjeux (création d'une MAM, d'une micro-crèche, travail sur la mobilité des jeunes, etc.), en partenariat avec les acteurs concernés.

La CTG permettra l'élaboration d'un plan d'actions en faveur d'une meilleure efficience dans la mise en œuvre de nouveaux projets sur le territoire.

Estelle Callay informe qu'il convient de modifier la délibération n°4 du conseil communautaire du 26/09/2019, pour inscrire dans le contrat enfance jeunesse le poste de coordinatrice à 0.2 ETP (au lieu de 0.1 ETP), délibération qui annule et remplace celle du 26/09 (erreur matérielle).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 6 : signature de la convention pour la labellisation point numérique CAF

M. Pagnon informe que la Communauté de Communes souhaite solliciter le label Point Numérique CAF, référençant ainsi les Espaces Publics Numériques (EPN) du territoire sur le site CAF.fr.

Ce référencement va permettre aux familles d'effectuer les démarches administratives désormais dématérialisées au sein des futurs Tiers Lieux du numériques. Cela contribue au développement de l'accueil sur le territoire et facilite l'inclusion numérique et l'accès aux droits pour tous. Ce dispositif sera complémentaire au service public itinérant, pour lequel une labellisation sera également sollicitée.

Il est rappelé que cette convention n'entraîne aucune compensation financière et s'intègre dans les créneaux d'accès libres des quatre EPN (Rozoy-sur-Serre, Montcornet, Brunehamel et Dizy-le-Gros).

La CAF s'engage dans cette convention à :

- Assurer la formation continue de l'agent des EPN ;
- Mettre à disposition une documentation actualisée et adaptée ;
- Informer le public de l'existence du service offert ;
- Informer la CCPT des actualités de la CAF et organiser une journée annuelle d'actualisation.

Il est demandé à la Communauté de Communes de s'engager à :

- Promouvoir les différents sites institutionnels de la CAF ;
- Assurer l'offre de service ;
- Prendre en compte la mise à jour des informations et utiliser le site internet de la CAF comme source d'informations ;
- Signaler à la CAF tout changement ayant un impact sur l'accueil du public ;
- Signaler les nouveaux besoins et alerter la CAF pour toute difficultés ;
- Garantir une amplitude d'ouverture et assurer la confidentialité des démarches ;
- Informer par une signalétique l'existence du service ;
- Garantir l'accès aux PMR et la sécurité des personnels et locaux ;
- Transmettre à la CAF les éléments de suivi statistiques ;
- Etre vigilant sur les compétences de l'agent d'accueil et s'assurer de sa participation aux formations organisées par la CAF.

Estelle Callay précise que l'association TACT bénéficie également de cette labellisation, la CAF souhaitant diversifier et élargir les structures supports.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 7 : Location Gérance du multiple rural « Relais de la Chouette »

M. Boulande indique que le gérant ne souhaite pas se repositionner sur le projet. Il explique les conditions. La délibération est donc annulée.

Délibération 7 : Achat d'un immeuble à Rozoy sur Serre

M. Le Roux rappelle que la communauté de communes souhaite mettre en place un service public itinérant (SPI) à partir du 1^{er} janvier 2020. Pour le bon fonctionnement de ce nouveau service, la communauté de communes a fait l'acquisition d'un camping car, qu'elle réceptionnera mi décembre. Celui-ci doit être stationné dans un bâtiment sécurisé, c'est pourquoi le président propose l'achat d'un immeuble/garage sis 90 rue de la Neuville à Rozoy sur Serre, cadastré AB 0283, bâtiment situé en face des ateliers de la communauté de communes.

Ce bâtiment appartient à la société civile 4C dont le siège est situé à Rozoy sur Serre, 90, rue de la Neuville, et dont le gérant est Thierry CESCHIUTTI. Le bien est en vente au prix de 35 000 € hors frais de notaire.

M. Le Roux propose de désigner Maître Lucille BOURDAIRE pour la réalisation de l'acte de vente.

Estelle Callay précise que les subventions sont obtenues à hauteur de 80% (DETR) et comprennent l'achat de ce bâtiment.

M. Gerlot s'interroge sur la présence d'amiante sur la toiture. Estelle Callay précise que pour le moment, il n'y a pas de travaux à prévoir sur la toiture. Un diagnostic amiante sera de toute façon nécessaire pour la vente et sera réalisée par le vendeur, la CCPT disposera donc des informations nécessaires. Elle ajoute que le bâtiment est équipé en électricité mais ne dispose pas d'arrivée d'eau.

Certains élus s'interrogent sur le prix qui leur semble élevé. M. Pagnon indique que selon le vendeur, il s'agit du prix auquel le bien a été estimé il y a quelques années, lors de la succession.

La délibération est approuvée à la majorité (23 pour, 1 abstention)

Délibération 8 : réservation de crédits pour le PIG 2020-2025

Estelle Callay rappelle que le PETR du Pays de Thiérache avait mis en place un Programme d'Intérêt Général (PIG) à l'échelle de son territoire de 2014 à 2019. Cette action a été soutenue par l'Etat, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, le conseil régional des Hauts de France et le conseil départemental de l'Aisne.

Le bilan de cette action est plutôt positif. Sur 5 ans, 522 dossiers ont été déposés auprès des services de l'Anah à l'échelle du PETR, dont 113 pour la CCPT. Pour les propriétaires occupants (PO), près de 5,4 millions d'euros de subventions ont été attribués sur le PETR (subventions Anah, CC et conseil départemental), dont 1,1 million d'euros attribué pour des logements des Portes de la Thiérache. Pour ces dossiers, la CCPT a financé 188 679€ de subventions aux PO. Pour les propriétaires bailleurs (PB), 515 033 € de subventions ont été attribuées sur le PETR, dont 158 803 € attribués pour des logements des Portes de la Thiérache. Pour ces dossiers PB, la CCPT a financé 26 307 € de subventions. Ces dossiers représentent près de 12 millions de travaux à l'échelle du PETR, dont 1,5 million est confié aux artisans du territoire de la CCPT.

Aussi, afin de maintenir la dynamique établie sur les territoires, et cerner les contours de la nouvelle politique à mener, le Pays de Thiérache a mobilisé une étude pré opérationnelle, confiée au bureau d'études Soliha. Un diagnostic a été réalisé. Des enjeux en sont ressortis :

× **Enjeux socio-démographiques :**

-
- Participer au maintien de la population
- Faire face au vieillissement de la population et accompagner le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en perte d'autonomie,
- Assurer de bonnes conditions de vie aux ménages modestes par l'amélioration de leur logement,
- Lutter contre la précarité énergétique et réduire le poids des factures énergétiques, pour les ménages les plus démunis,
- Améliorer le confort du parc social de fait et permettre l'accès à des logements confortables pour les populations fragiles,

× **Enjeux environnementaux :**

- Maitriser les consommations énergétiques et réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Valoriser et recycler le bâti existant pour maitriser la consommation foncière

× **Enjeux patrimoniaux :**

- Entretien et maintenir la qualité du bâti ancien et valoriser l'image du territoire,
- Lutter contre la vacance dans les centres-bourgs
- Adapter les logements existants aux exigences de confort actuels (thermique, accessibilité)

Au vu de ces enjeux, la stratégie opérationnelle se décline en deux axes :

- **La nécessité de reconduire un PIG** sur l'ensemble des quatre communautés de communes, avec des enjeux relativement similaires à l'opération précédente. Les cibles de ce nouveau PIG seront les logements indignes et très dégradés, la sécurité et la salubrité de l'habitat, la précarité énergétique et l'adaptation des logements pour l'autonomie de la personne, tant pour les propriétaires occupants (PO) que pour les propriétaires bailleurs (PB).
- **La mise en place d'une OPAH Revitalisation Urbaine** sur six bourgs centres identifiés dans des périmètres confrontés à des phénomènes de vacance et de bâti dégradé (OPAH-RU multi-sites). Cette nouvelle opération, d'une même durée de 5 ans, aura pour but de redynamiser les centres bourgs. Elle interviendra donc uniquement sur un périmètre restreint de la commune concernée. Pour la CCPT, les communes de Rozoy sur Serre et Montcornet sont proposées, en sachant que ces communes viendront également bonifier les subventions de l'ANAH, en sus de la CCPT. Les deux communes concernées se sont prononcées favorablement à cette démarche.

Sur cette OPAH-RU multi-sites, des actions renforcées ont été préconisées par le bureau d'études : opération façades (financé par les communes) et prime « sortie de logements vacants » (financé par les communes et la CCPT). Elles sont laissées à l'appréciation de chaque commune et communauté de communes.

En termes de réservations de crédits, plusieurs scénarii ont été proposés par le bureau d'études. Après concertation avec les autres communautés de communes du Pays de Thiérache, et au vu des autres dispositifs existants pour les propriétaires, le président et les membres du bureau communautaire proposent de retenir le scénario bas, soit :

| PIG 2020-2024 - scénario bas | TOTAL PO + PB SUR 5 ANS | |
|------------------------------------|-------------------------|----------------------|
| | Nombre de logements | Enveloppe financière |
| Anah (dont Habiter Mieux) | 546 | 5 470 950 € |
| TOTAL PETR du Pays de Thiérache | | 359 100 € |
| dont CC des Portes de la Thiérache | 107 | 72 275 € |

| OPAH-RU 2020-2024 - scénario bas | TOTAL PO + PB SUR 5 ANS | |
|------------------------------------|-------------------------|----------------------|
| | Nombre de logements | Enveloppe financière |
| Anah (dont Habiter Mieux) | 270 | 3 173 150 € |
| TOTAL PETR du Pays de Thiérache | | 636 400 € |
| dont CC des Portes de la Thiérache | 68 | 47 200 € |
| dont Montcornet | 35 | 50 700 € |
| dont Rozoy-sur-Serre | 33 | 43 700 € |

Récapitulatif pour les deux opérations :

| TOTAL DOUBLE DISPOSITIF 2020-2024 scénario bas (hors actions renforcées) | TOTAL PO + PB SUR 5 ANS | |
|--|-------------------------|----------------------|
| | Nombre de logements | Enveloppe financière |
| Anah (dont Habiter Mieux) | 816 | 8 644 100 € |
| TOTAL PETR du Pays de Thiérache | | 995 500 € |
| dont CC des Portes de la Thiérache | 175 | 119 475 € |
| dont Montcornet | 35 | 50 700 € |
| dont Rozoy-sur-Serre | 33 | 43 700 € |

Dans l'hypothèse où les actions renforcées sont engagées, les réservations de crédits proposés sont détaillées dans les tableaux ci-dessous

| actions renforcées : - remobilisation parc vacant - ravalement façades | TOTAL PO + PB SUR 5 ANS | |
|--|-------------------------|----------------------|
| | Nombre de logements | Enveloppe financière |
| TOTAL PETR du Pays de Thiérache | 50 | 140 250 € |
| dont CC des Portes de la Thiérache | | 9 000 € |
| dont Montcornet | 7 | 15 000 € |
| dont Rozoy-sur-Serre | 7 | 15 000 € |

Estelle Callay rappelle que ces opérations habitat représentent également un intérêt économique, social et patrimonial pour notre territoire et soulignent la volonté forte de la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache de poursuivre la dynamique engagée dans le cadre de sa politique Habitat.

Estelle Callay explique que le bureau communautaire souhaitait exclure les propriétaires bailleurs des bonifications de la CCPT. La question est posée aux délégués qui débâtent sur le sujet, les positions sont divergentes.

M. Le Provost explique son point de vue, la commune de Montcornet est concernée sur l'ensemble des logements, que ce soit PO ou PB, le besoin selon lui est réel, surtout avec l'opération revitalisation centre bourg. M. Queille ajoute que le PO n'a pas toujours la possibilité de payer le reste à charge de la rénovation, alors que le bailleur le finance grâce aux loyers donc il estime dommage de les exclure. Il explique qu'à Dizy le Gros, il n'y a quasiment aucun logement à louer, alors qu'il y a de nombreux bien à vendre, les aides pourraient inciter des bailleurs à acheter, rénover et louer, en sachant que les demandes de location sont nombreuses. M. Fricoteaux indique qu'il serait bon d'étudier sur les logements et notamment les logements potentiellement indignes, le permis de louer. Il précise que la commune a commencé à étudier ce dossier, il souhaiterait que la CCPT s'en empare pour l'expérimenter. M. Fricoteaux relève le nombre important également de logement dégradé par les locataires indécents, il comprend l'exaspération de certains bailleurs. M. Boulande estime que les aides doivent traduire la volonté d'accueillir davantage des propriétaires occupants plutôt que des familles parfois très nombreuses en locatifs potentiellement à problème. M. Appert pense que l'essentiel est de réhabiliter les logements, peu importe qu'ils soient PO ou PB, l'impact sur l'habitat et le confort des logements est positif. Estelle CALLAY, en sa qualité de technicienne, estime qu'il serait dommage d'exclure les bailleurs au niveau des bourgs centre, surtout ceux concernés par l'OPAH-RU, puisque les logements locatifs sont une alternative parfois plus simple pour les sorties de vacances ou les réhabilitations autour des places.

Les élus s'accordent pour inclure les PB dans le dispositif d'aides de la CCPT et valident également les actions renforcées.

Estelle Callay explique que les pourcentages d'aides potentiellement mobilisables pour les propriétaires ne sont pas précisés dans la délibération mais ils sont très incitatifs (entre 50 et 80% selon les dossiers), d'autant que d'autres dispositifs viennent s'y ajouter, notamment *Action Logement*.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Estelle Callay rappelle que le poste de chargé de mission du PIG est financé en partie par l'Anah. La mise en place des OPAH RU impliquera le recrutement d'une 2^{ème} personne au PETR pour l'animation.

Délibération 9 : Groupement de commande pour études patrimoniales des églises de Thiérache

M. Le Roux explique que les églises fortifiées de Thiérache sont un enjeu de valorisation touristique fort pour la communauté de Communes des Portes de la Thiérache et l'ensemble du Pays de Thiérache. Il existe depuis de nombreuses années, à l'échelle du Pays de Thiérache, une volonté de créer un réseau des églises fortifiées.

La difficulté d'une telle valorisation de ces édifices tient essentiellement à la nécessité d'engager des travaux de réparation et de restauration sur ces édifices avec une charge financière insoutenable pour les communes d'implantation. Au-delà de ces difficultés techniques et financières, la valorisation des églises doit passer par une mutualisation de la communication, d'une mise en réseau et mise en produit de ces édifices. Le président propose d'initier une démarche collective et mutualisée pour, dans un premier temps, réaliser une étude architecturale sur cinq édifices. Ces études auront pour but de lister et évaluer les travaux nécessaires dans ces édifices, de façon à pouvoir déposer des dossiers de demandes d'aides pour les travaux courant 2020.

L'idée est donc que la Communauté de communes, dans le cadre d'un groupement de commandes, puisse faciliter les démarches pour les communes, en prenant en charge la partie administrative (mise en concurrence, suivi des études, aide au montage des dossiers de subvention...). La communauté de communes assurerait la maîtrise d'ouvrage de ces études préalables. Le président précise que seules les églises classées ou inscrites

pourront bénéficier du dispositif, puisqu'il s'agit de solliciter les fonds Etat de la DRAC, qui sont réservés à ces édifices. Le président propose que les communes prennent en charge la partie non subventionnée des études (en sachant que des aides de l'Etat et du Conseil Départemental sont mobilisables). L'article 2- II de ses statuts permet en effet à la CCPT d'intervenir pour la sauvegarde du patrimoine bâti. Le président précise qu'il ne s'agit que des études, les phases travaux seront sous maîtrise d'ouvrage communale.

Le président rappelle que plusieurs communes ont sollicité la CCPT depuis quelques années, elles seront pressenties sur cette première phase d'études. Il s'agit des communes d'implantation suivantes : Noircourt, Chaourse, Montcornet, Dagny-Lambercy

La CCPT lancera la consultation pour les études préalables, estimées à 20 000 € HT par étude. Le président propose de solliciter les financements de la DRAC Hauts de France dans le cadre du PACTE Sambre Avesnois Thiérache, à hauteur de 80%. En fonction des subventions DRAC, une aide complémentaire pourra être sollicitée auprès du conseil départemental de l'Aisne dans le cadre de l'API.

Estelle Callay précise que les aides de la DRAC sont bonifiées dans le cadre du PACTE SAT (+20%) que ce soit étude ou travaux.

M. Le Roux demande si d'autres maires sont intéressés par la démarche et souhaitent y être associés.

M. Fricoteaux alerte sur les délais d'attribution des aides de la DRAC, il pense que les études ne seront pas terminées pour déposer des dossiers travaux pour 2020. M. Charpentier évoque un dossier récent, avec une attribution et le versement des acomptes très rapides. Il dit avoir déposé 5 dossiers, en cours d'instruction, il estime donc l'étude inutile pour son église, elle est retiré de la délibération.

M. Queille s'interroge sur le classement des églises fortifiées au patrimoine de l'UNESCO et sur le porteur de projet (au niveau du PETR ou au-dessus). Il réitère son intérêt pour ce dossier, il pense que ce serait une chance pour la Thiérache tant touristique que financière. Estelle Callay indique que le projet ne fait pas l'objet de débats actuellement au PETR, c'est un sujet qui a déjà été évoqué mais sans aller plus loin sur le portage potentiel du dossier très lourd et compliqué à mettre en place.

La commune de Morgny-en-Thiérache souhaite participer, elle est donc ajoutée à la liste des églises sur lesquelles les études seront engagées. M. Vitaux s'interroge sur la participation de la commune de Cuiry-lès-Iviers pour son église dont le toit est actuellement bâché. Après contact avec M. Carlier, les travaux sur la toiture ont déjà reçu un financement conséquent de la DRAC ; au vu du budget restreint de la commune, la commune ne peut supporter le reste à charge de l'étude et n'aura pas les moyens, après la toiture, d'engager d'autres travaux, donc il préfère s'inscrire sur une prochaine vague d'études, mais pas celle-ci.

Les églises qui sont retenues pour cette étude groupée sont donc Dagny Lambercy, Noircourt, Morgny en Thiérache et Montcornet.

Un mail sera envoyé à toutes les communes afin d'identifier ou non leurs besoins en terme d'étude. Ces communes seraient inscrites dans une prochaine programmation d'étude.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 10 : Adhésion au réseau Investir en Hauts de France

M. Le Roux explique la sollicitation du conseil régional des Hauts de France en date du 12 septembre 2019. Deuxième région d'accueil pour les investissements de sociétés étrangères et françaises, les Hauts de France disposent, grâce à ses territoires, de nombreux atouts pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises créatrices d'emplois et d'activités nouvelles. Toutefois, au regard de la concurrence nationale et internationale, cette dynamique doit aujourd'hui s'amplifier et s'inscrire dans le cadre d'une démarche d'attractivité partagée entre la région Hauts de France, dont c'est la responsabilité, et l'ensemble des ressources mobilisables, au premier rang desquels les territoires de la région.

En reprenant les termes du courrier de la région, d'un point de vue opérationnel, celle-ci explique qu'elle a décidé de piloter directement les projets d'investissements d'entreprises françaises et de confier le suivi des projets d'investissements d'entreprises étrangères à Nord France Invest (NFI), association régie par la loi 1901 et financée par la région Hauts de France et la CCI Hauts de France, interlocuteur privilégié de Business France en région, NFI a pour missions de prospector les investissements étrangers, de les accueillir et de répondre à leurs besoins d'implantation et de développement.

Dans ce cadre et afin d'associer l'ensemble des territoires des Hauts de France aux missions de la Région et de NFI, il a été défini le rôle de chaque partenaire à travers une charte du « Réseau Investir en Hauts de France », charte à laquelle le conseil régional propose d'adhérer.

Afin de respecter l'équité territoriale, la diversité des orientations économiques et des moyens humains ou financiers dont disposent les EPCI, l'adhésion de la communauté de communes au Réseau Investir en Hauts de France » et l'accès à ses services sont entièrement gratuits (prospection, actions de promotion, traitement et suivi de projets...). En complément, des prestations spécifiques à caractère payant pourraient être sollicitées auprès de NFI.

Le président précise que cette adhésion à la charte proposée peut être réalisée à l'échelle de la communauté de communes, ou à l'échelle du PETR de Thiérache. Pour le moment, le PETR ne s'étant pas positionné, le président propose que la communauté de communes valide cette adhésion, en sachant que si tous les EPCI du Pays y sont favorables, la convention pourra être reprise à l'échelle Thiérache.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 11 : création d'un emploi d'assistant urbanisme

M. Tellier explique que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le PLUi a été approuvé par le conseil communautaire du 2 novembre 2016. Depuis, la communauté de communes communique, explique ce document aux communes, aux pétitionnaires. Elle doit également évaluer le PLUi et anticiper les besoins de révision des différents documents. Ce travail nécessite une présence sur le terrain auprès de la population et des élus. Il est donc proposé au conseil de créer un emploi d'assistant urbaniste à temps non complet, l'agent sera recruté en contrat à durée déterminée (12 mois) et assurera les missions suivantes :

- Contact privilégié des services instructeurs de l'état (DDT)
- Préparation de la prise de compétence instruction des permis de construire
- Elaboration des documents de communication sur la mise en œuvre du PLUi (tout public)
- Assistance aux particuliers et élus dans l'élaboration des autorisations d'urbanisme,
- Organisation de permanence d'aide de d'information pour le tout public
- Préparation d'une future modification ou révision du PLUi

Il est donc proposé de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité sur un grade de rédacteur (filiale administrative), à temps non complet, à raison de 6 jours par mois (48h par mois), à compter du 7 décembre 2019, pour une durée maximale de 12 mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une même période de 18 mois consécutifs. Cet emploi sera pourvu par un agent non titulaire rémunéré sur la base de l'échelle indiciaire afférente à la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux, cet agent pourra bénéficier du régime indemnitaire applicable aux agents contractuels dans la collectivité. Il pourra être amené à effectuer des heures complémentaires qui seront récupérées ou rémunérées en IHTS. Les congés payés annuels pourront être rémunérés.

M. Pagnon précise que cette personne est à la disposition de tout citoyen du territoire pour les aider dans leurs démarches se rapportant à l'urbanisme (construction nouvelle, réhabilitation, etc...)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 12 : création d'un emploi occasionnel d'assistant administratif

Cette délibération est annulée, voir en préambule. La délibération du 26/09 est suffisante.

Délibération 12 : Signature de la convention entre la CCPT et le conseil départemental pour le poste de chargé de mission PACTE

Patrice LE ROUX rappelle que le PACTE Sambre Avesnois Thiérache a été signé le 7 novembre 2018. Afin de mener à bien les différentes actions et accompagner les porteurs de projet, il a été proposé de recruter un chargé de mission à l'échelle de la Thiérache et basé en sous préfecture de Vervins. Ce poste est financé par le conseil départemental, l'Etat et les 4 communautés de communes qui composent le Pays de Thiérache. Le montant engagé pour la CCPT est de 5000 € par an. L'embauche est réalisée par le conseil départemental, qui conventionne avec les 4 communautés de communes.

Le rapporteur propose à l'assemblée de valider cette convention de partenariat financier et d'autoriser le président à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 13 : renouvellement du contrat Enfance Jeunesse (CEJ) - REMPLACE ET ANNULE LA DELIBERATION N°4 du 26/09/2019

Estelle Callay explique qu'une erreur a été constatée dans la délibération n°4 du 26/09/2019 ; il est proposé de délibérer pour intégrer dans le CEJ, le poste de coordination enfance jeunesse à hauteur de 0.2 ETP.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

M. Lecuyer souhaite reporter sa prise de parole afin que M. Didier soit présent, il précise que cette intervention ne sera peut être pas nécessaire, la société Papin ayant régularisé une partie des déclarations fiscales pour certains locaux d'habitation et professionnelle.

M. Fricoteaux parle de la commémoration de la guerre et présente l'appel à projet du département et de l'Etat dans ce cadre. Il informe que le Président de la République envisage de se déplacer dans l'Aisne pour célébrer des commémorations, et notamment à Montcornet. A cette occasion, il conviendra de le solliciter sur différents dossiers du territoire (MATT, etc.).

M. Boulande indique que les élus sont invités le 28 novembre 2019 à la Poste pour lancer son dispositif de colis.

M. Queille indique que le prix des batteries pour défibrillateur a diminué et qu'il aurait été judicieux de faire des commandes groupées pour acheter des batteries. Il est précisé que M. Didier est favorable aux commandes groupées et a déjà proposé cette méthode à plusieurs occasions.

M. Pagnon explique les causes de la coupure du réseau Orange depuis 2 jours. Un retour à la normal est prévu pour le 15/11 midi.

M. Le Roux lève la séance.